



Renonciation d'un bien acquis par moitié indivise

Par **Quinta**, le **31/05/2009** à **21:21**

Bonjour,

Mon conjoint et moi-même avons acheté une maison en 1992 (paiement jusqu'en octobre 2011). Aujourd'hui nous nous séparons, il a décidé de me laisser la maison à moi et à nos deux enfants (Union libre). Quelles démarches devrais-je faire pour être sûre qu'il ne me réclame pas un jour la part qui lui est due? Est-ce qu'une lettre signée et datée de sa part, comme quoi il renonce définitivement à la maison, est suffisante?

Merci d'avance.